

DELIBERATION

Séance du 27 novembre 2025

Date de la convocation du Comité syndical : 18 novembre 2025
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 9

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre 2025 à dix-sept heures quinze, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Tenu", 60 impasse du Vigneau à Sainte-Pazanne, sous la présidence de Mme. BRIAND, Présidente du PETR. Ce comité se réunit suite au défaut de quorum lors du comité syndical qui s'est tenu le dix-sept novembre 2025 à Machecoul-Saint-Même.

Etaient présents : Mme Pascale BRIAND, M. Pierre MARTIN, M. Jacques MALHOMME pour
Pornic Agglomération Pays de Retz, Mme Jocelyne PHILODEAU, M. Michel OLIVIER pour la
Communauté de Communes Sud Estuaire, Mme Laura GLASS, Mme Laetitia PELTIER
Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, M. Loïc PLANET pour Grand Lieu Communauté.

Etaient excusés : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN (pouvoir à Mme BRIAND) pour Pornic Agglomération Pays de Retz, Mme Dorothée PACAUD, Mme Marilène BOUSSEAU pour la Communauté de Communes Sud Estuaire, M. Laurent ROBIN pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique ; M. Christophe LEGLAND, Mme Karine PAVIZA pour Grand Lieu Communauté.

ନିର୍ମାଣ

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDEO DU TERRITOIRE

Le PETR a décidé en 2023 la réalisation d'une vidéo pour illustrer les orientations politiques du projet d'aménagement du Pays de Retz à destination des habitants du territoire et de ses acteurs afin de faciliter la compréhension des enjeux de l'aménagement dans un contexte de transition écologique.

Cette vidéo est un outil de sensibilisation destiné au plus grand nombre (réseau sociaux, présentation en milieu scolaire) afin de maximiser son impact et de sensibiliser au maximum les acteurs du territoire, quel qu'il soit.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel	12560,27	Autofinancement	9939,77
Production	23832	LEADER	36575,56
Vue Aérienne	5640		
Sous titrage	1440		
Cout indirect	3043,06		
Total	46515,33	Total	46515,33

Entendu l'exposé de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

➤ **APPROUVE** l'opération et son plan de financement,

- **AUTORISE** la Présidente à déposer une demande de subvention européenne dans le cadre du programme LEADER auprès de la Région des Pays de la Loire, en déposant toute pièce relative à ce dossier.
- **S'ENGAGE** en cas de subventions inférieures au montant prévisionnel, a prendre en charge par l'autofinancement du PETR du Pays de Retz les écarts de recettes perçues.

La Présidente,
Pascale BRIAND

